

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil lundi le 9 août 2021 à compter de 19 h 40, à l'hôtel de ville de Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse
MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 14

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/secr.-trésorière et Me Louis-Philippe Caron, greffier.

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

3. CONSEIL

- a) Rapport de la mairesse

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

- a) Procès-verbaux des 5 et 12 juillet 2021 – Adoption

6. COMPTABILITÉ

- a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – Juillet 2021
- b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

- a) Formation (s) - Autorisation
 - a.1) ABC/DG introduction
- b) Opposition à l'abolition du poste d'agent rural – MRC de Drummond
- c) Lot 5 038 507
 - c.1) Évaluation professionnelle – Mandat
- d) Entretien ménager – Hôtel de ville
- e) Chevaliers de Colomb – Aide financière
- f) Loi encadrant le cannabis – Inspecteur; nomination
- g) Hôtel de ville – Rénovation; architecte; mandat
- h) Monument commémoratif – Installation (reporté)

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

- a) Règl. 474 – Règlement d'emprunt – garage municipal / agrandissement & abri pour abrasifs
 - a.1) Procès-verbal et certificat – Dépôt

- b) Règl. 437-23.1 – Zonage – rue Philippe; modification
 - b.1) Projet #2
- c) Règl. 437-25 – Article 88; modification (retiré)
- d) Règl. 258-13 – Véhicules lourds; modification
 - d.1) Dépôt et présentation
 - d.2) Règl. 258-13 - Avis de motion

9. URBANISME – DOSSIERS

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 6 juillet 2021; dépôt
- b) Dérogations mineures
 - b.1) P. Lamarche – Agrandissement en marge latérale; 45 rue St-Damase
- c) CPTAQ – Feuille Verte inc.
- d) Permis de construction – Juillet 2021 et comparatif 2020-2021
- e) Domaine du Soleil de l’Amitié – PPCMOI
 - e.1) Projet de résolution #2

10. URBANISME – PIIA

- a) P. Lamarche – Agrandissement en marge latérale; 45 rue St-Damase

11. TRAVAUX PUBLICS

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (21/06/2021) Dépôt
- b) Lettrage véhicules

12. AQUEDUC / ÉGOUT

- a) PDE phase III (Route 122) – Étude environnementale; phase I
- b) PDAE phase I (Rue Saint-Louis) – Autorisation de paiement pour les décomptes progressifs
 - b.1) Décompte progressif #2 - La Sablière de Warwick Itée
- c) PDE phase III (Route 122) – Étude géotechnique; mandat

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a) Rapport des sorties – Juillet 2021

14. OFFICE D’HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

- a) Comité des loisirs et des sports
 - a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
 - a.2) Camp de jour – Embauche et rémunération
 - a.3) Coordonnateur en loisir – Frais de cellulaire; remboursement
- b) Maison des jeunes – Activité de financement Ciné-Parc
- c) Dek hockey – Tournage; autorisation
- d) Dek hockey – Surface #2; remplacement bandes
- e) Art & culture
 - e.1) Bibliothèque
 - e.1.1) Entretien ménager – Bibliothèque
 - e.2) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

- a) Certificat de disponibilité C-10/21

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CORRESPONDANCE

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

5650.08.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

Prudence sur la consommation d'eau

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Bernard, 1250 7^e Rang :

Q : Interdiction d'abri tempo sur tout le territoire?

R : Oui

Monsieur Bernard mentionne qu'il est producteur forestier et que ses abris servent à entreposer ses équipements.

Q : Interdiction même pour les producteurs forestiers?

R : Oui

Intervention de M. Bernard par rapport au zonage de son immeuble, il cherche à savoir s'il est zoné industriel. Veut vendre à Spiralco pour production industriel.

R : Contacter M. William Gélinas à ce sujet.

Valérie Auclair, 1215 rue Samuel :

Demande un suivi de son dossier concernant l'ajout d'un garage à son domicile, sur la modification du règlement de zonage.

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

a) Procès-verbaux des 5 et 12 juillet 2021 – Adoption

5651.08.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter le procès-verbal amendé du 5 juillet et le procès-verbal du 12 juillet 2021, tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – Juillet 2021**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5652.08.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de juillet 2021, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats : juillet 2021	364 222,82 \$
Déboursés directs : juillet 2021	825 827,19 \$
Dépenses préautorisées : juillet 2021	18 537,45 \$
Rémunération globale : juillet 2021	125 412,36 \$
Remboursement des dépenses - KM : juillet 2021	207,49 \$
	<u>Total: 1 334 207,31 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) **Aide aux familles – Couches lavables**

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution 5347.12.20 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5653.08.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser à titre de compensation municipale la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches lavables de juillet 2021 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 207,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) **Formation (s) - Autorisation**

a.1) ABC/DG introduction

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5654.08.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription de 402,41 \$ (taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour monsieur Louis-Philippe Caron à la formation « ABC/DG introduction », dispensée les 9 et 10 septembre 2021 à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers.

b) Opposition à l'abolition du poste d'agent rural – MRC de Drummond

Considérant que la MRC de Drummond abolit le poste d'agent rural;

Considérant que l'agent de développement rural est une ressource indispensable dans le processus de prise en charge par le milieu des opérations de renouveau rural sur le plan de l'accompagnement des municipalités;

Considérant que le rôle de l'agent rural est primordial pour la promotion du développement durable basé sur le respect des territoires, des ressources et des gens qui l'habitent et permet l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique, patrimonial, économique et communautaire des territoires ruraux;

Considérant que l'agent rural assiste les responsables locaux, élus et non élus, dans la définition et la mise en œuvre d'une vision de développement durable des milieux ruraux et assure la liaison entre les différents intervenants locaux et régionaux;

Considérant que les mairesses et les maires des municipalités rurales ont été mis devant le fait accompli et qu'ils n'ont pas été consulté et impliqué dans le processus décisionnel menant à l'abolition de ce poste puisque ce dossier a été traité en sous-comité du personnel;

Considérant que lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 16 juin dernier, le point a été retiré de l'ordre du jour pendant la séance;

Considérant que le point a été étudié par le Comité administratif et de planification lors de la séance du 30 juin 2021 et que la MRC de Drummond refuse de transmettre le résumé de cette séance avant son adoption officielle prévue en août;

Considérant que ce poste clé représente, pour la majorité des municipalités rurales, le point d'ancrage à la MRC de Drummond;

5655.08.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover s'oppose à l'abolition du poste d'agent rural à la MRC de Drummond et demande à celle-ci de revoir sa position;
- qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Drummond, à l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond et à la directrice régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Céline Girard, et à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Lot 5 038 507

c.1) Évaluation professionnelle – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5656.08.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accepter la proposition de Daniel Bouchard évaluateur agréé, pour l'exécution d'un mandat pour l'évaluation professionnelle du lot 5 038 507, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 5 août 2021, et pour un montant de 804,83 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Entretien ménager – Hôtel de ville

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5657.08.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'accepter la proposition des Entreprises Lavatek concernant les travaux d'entretien ménager de l'hôtel de ville pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 1^{er} août 2021, et pour un montant de 10 002,84 \$ (taxes incluses);
- que l'acceptation est conditionnelle à ce que les prestations de service soient d'une fois par semaine lors de la fin de l'état d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Chevaliers de Colomb – Aide financière

Considérant la demande de commandite pour un tournoi de golf organisé par les Chevaliers de Colomb, conseil 11167 St-Cyrille, qui se tiendra le 18 septembre 2021 au Club de golf Monty;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5658.08.21 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de verser la somme de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb, conseil 11167 St-Cyrille, à titre de commandite pour leur tournoi de Golf qui se tiendra le 18 septembre 2021 au Club de golf Monty.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Loi encadrant le cannabis – Inspecteur; nomination

Considérant l'article 69 alinéa 2 de la *Loi encadrant le cannabis* qui prévoit ce qui suit :

« Sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics, une municipalité locale peut également autoriser toute personne à agir comme inspecteur pour vérifier l'application du chapitre IV et des règlements pris pour son application. Lorsqu'elle procède ainsi, la municipalité doit en aviser le ministre. »

5659.08.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'autoriser monsieur William Gélinas et monsieur Louis Dionne Saint-Arneault à agir comme inspecteur pour vérifier l'application du chapitre

IV et des règlements pris pour son application de la *Loi encadrant le cannabis*;

- d'en aviser le ministre de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Hôtel de ville – Rénovation; architecte; mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5660.08.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter la proposition de la firme BGA Architectes pour une étude comparative pour l'aménagement des bureaux municipaux et de la salle du conseil, soit d'évaluer la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville actuel ou le réaménagement et l'agrandissement de la bibliothèque, incluant la préparation d'une esquisse pour l'option retenue, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 6 août 2021, et pour un montant de 12 647,25 \$ (taxes incluses, frais de déplacement non inclus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Monument commémoratif – Installation (reporté)

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. 474 – Règlement d'emprunt – garage municipal / agrandissement & abri pour abrasifs

a.1) Procès-verbal et certificat – Dépôt

Pour faire suite à la procédure d'approbation, des personnes habiles à voter, menée le 9 juillet 2021, dépôt du procès-verbal et du certificat d'enregistrement amendés en date du 9 août 2021, produits par le greffier est fait.

Dépôt également fait du procès-verbal de correction de l'avis de motion donné en date du 1^{er} mars 2021, lequel mentionne la présentation du projet faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Avis est donné par ce dernier que le règlement 474 est réputé « Approuvé » par les personnes habiles à voter et que les documents requis pour l'approbation par le Ministre lui ont été transmis.

b) Règl. 437-23.1 – Zonage – rue Philippe; modification

b.1) Projet #2

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5631.07.21 adoptant le projet #1 du règlement 437-23, lequel a pour objet de modifier la grille d'usages du règlement de zonage 437 afin de permettre certains types d'habitations résidentielles dans le nouveau secteur de la rue Philippe;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5088.06.20, lequel prévoit la possibilité de tenir des consultations publiques écrites dans le cadre du processus d'adoption des règlement municipaux pendant la période d'état d'urgence sanitaire causée par la COVID-19;

Considérant qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre des consultations publiques écrites tenue du 14 juillet 2021 au 9 août 2021;

Considérant les commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique du 9 août 2021;

Copie est remise aux membres du conseil.

5661.08.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement 437-23.1, lequel a pour objet de modifier la grille d'usages du règlement de zonage 437 afin de permettre certains types d'habitations résidentielles dans le nouveau secteur de la rue Philippe;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Règl. 437-25 – Article 88; modification (retiré)

d) Règl. 258-13 – Véhicules lourds; modification

d.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement 258-13, lequel a pour objet de modifier l'article 3 du règlement 258 pour définir la zone où la circulation des véhicules lourds est interdite sur le rang 4 de Simpson est faite.

Dépôt du projet de règlement 258-13 est fait et copie remise aux membres du conseil.

d.2) Règl. 258-13 - Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement 258-13, lequel a pour objet de modifier l'article 3 du règlement 258 pour définir la zone où la circulation des véhicules lourds est interdite sur le rang 4 de Simpson.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 6 juillet 2021; dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 6 juillet 2021 est fait.

b) Dérogations mineures

b.1) P. Lamarche – Agrandissement en marge latérale; 45 rue St-Damase

Considérant que la demande vise l'agrandissement en marge latérale de l'abri d'auto permanent attaché à la résidence, sa fermeture pour en faire un garage, l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du garage de la résidence unifamiliale du 45 rue St-Damase;

Considérant l'assemblée publique de consultation du 9 août 2021;

5662.08.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'accorder la dérogation mineure afin de permettre une marge de recule arrière de 7,78 m au lieu de 9 m, tel que prescrit au règlement pour la propriété sise au 45 rue St-Damase.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

Note : M. Sylvain Jacques se retire des discussions et du vote puisqu'il est le voisin arrière du demandeur; départ 20 h 18 – retour 20 h 20.

Mme Annie Gentesse se retire des discussions et du vote puisqu'elle est la voisine arrière du demandeur; départ 20 h 18 – retour 20 h 20.

c) CPTAQ – Feuille Verte inc.

Considérant la demande soumise en deux volets par le Groupe La Feuille Verte inc., sur une partie du lot 4 746 339 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 4,7 hectares;

Considérant que ce lot se situe en zone agricole et qu'une demande doit être soumise à la Commission de protection du territoire agricole;

Considérant la documentation transmise par Guy Lebeau Consultant inc., (l'entreprise mandataire), soit le formulaire de demande, le plan qui précise quelle partie du lot sera utilisée dans le cadre du projet, et le document complémentaire (5 pages) qui décrit le projet et analyse la demande au regard des critères décisionnels de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1. le site retenu a déjà été autorisé par la CPTAQ à d'autres fins que l'agriculture pour les fins de l'abattoir Colbex;
2. ce site n'est pas utilisable pour des fins agricoles dans sa forme actuelle et que le projet soumis permettrait de favoriser sa mise en valeur;
3. la demande n'aurait pas plus d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole qu'en avait l'abattoir Colbex;
4. la demande n'a pas d'effet négatif sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
5. le site visé représente un site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles.

Considérant que le projet implique un investissement de plusieurs millions de dollars et la création d'emplois, ce qui représente un impact positif important sur le développement économique de la municipalité et de la région;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;

5663.08.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'appuyer la demande du Groupe La Feuille Verte inc. soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre qu'une partie du lot soit utilisé à d'autres fins que l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Permis de construction – Juillet 2021 et comparatif 2020-2021

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de juillet 2021 et du comparatif avec l'année 2020 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

e) Domaine du Soleil de l'Amitié – PPCMOI

e.1) Projet de résolution #2

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5590.06.21 concernant le dossier du Domaine du Soleil de l'Amitié à traiter dans le cadre du PPCMOI;

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation publique tenue le 9 août 2021;

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation écrite tenue du 9 juillet au 9 août 2021;

Considérant que le projet de résolution #1 (réf. résolution municipale 5590.06.21) tel que présenté peut tenir lieu de projet de résolution #2, sans modification, pour la suite des procédures;

5664.08.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de résolution #2, lequel a pour objet de statuer sur la demande de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser sur le lot 4 333 639 dans la zone RUR-3, telle que définie au règlement de zonage 437 (zone agro-forestière Ag-F6 – règl. de zonage 230), l'usage camping, les usages complémentaires permis et les conditions associées;
- de soumettre la résolution au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

10. URBANISME – PIIA

a) P. Lamarche – Agrandissement en marge latérale; 45 rue St-Damase

Considérant que la demande vise l'agrandissement en marge latérale de l'abri d'auto permanent attaché à la résidence, sa fermeture pour en faire un garage, l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du garage de la résidence unifamiliale du 45 rue St-Damase;

Considérant que la proposition # 1 de la technicienne en architecture est conforme au règlement 321 sur les PIIA, soit celle présentant des portes blanches;

Considérant que le demandeur consent à installer, au deuxième étage de la façade arrière du bâtiment, des fenêtres en hauteur, et ce, tel qu'illustré dans la proposition de la technicienne en architecture;

5665.08.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accepter la demande visant l'agrandissement en marge latérale de l'abri d'auto permanent attaché à la résidence, sa fermeture pour en faire un garage, l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du garage de la résidence unifamiliale du 45 rue St-Damase, et ce, en respectant les plans de la technicienne en architecture.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

Note : M. Sylvain Jacques se retire des discussions et du vote puisqu'il est le voisin arrière du demandeur; départ 20 h 18 – retour 20 h 20.

Mme Annie Gentesse se retire des discussions et du vote puisqu'elle est la voisine arrière du demandeur; départ 20 h 18 – retour 20 h 20.

11. TRAVAUX PUBLICS

a) **Comité des Travaux publics – Procès-verbal (21/06/2021) Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics en date du 21/06/2021 est fait.

b) **Lettrage véhicules**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5666.08.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Morin Partenaire Stratégique pour le délettrage et le lettrage des véhicules de la municipalité, et ce, selon l'offre datée du 15 juillet 2021 pour un montant de 11 802,18 \$ (taxes incluses);
- d'autoriser, le cas échéant, la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) **PDE phase III (Route 122) – Étude environnementale; phase I**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5667.08.21 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'accorder à la firme EXP le contrat relatif à la caractérisation environnementale pour l'implantation des services d'aqueduc et d'égout sur un tronçon de la route 122, entre le rang 3 de Wendover Sud et le rang 3 de Simpson d'une longueur d'environ 460 mètres, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 14 juillet 2021 et pour un montant de 4 370 \$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) PDAE phase I (Rue Saint-Louis) – Autorisation de paiement pour les décomptes progressifs

b.1) Décompte progressif #2 - La Sablière de Warwick Itée

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5508.04.21 attribuant le contrat pour les travaux PDAE phase I de la rue St-Louis;

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme Pluritec ingénieurs-conseils en date du 7 juillet 2021;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21;

5668.08.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'autoriser le paiement de la somme de 812 625,11 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur La Sablière de Warwick Itée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers.

c) PDE phase III (Route 122) – Étude géotechnique; mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5669.08.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme EXP pour la réalisation d'une étude géotechnique pour l'implantation des services d'aqueduc et d'égout sur un tronçon de la route 122, entre le rang 3 de Wendover Sud et le rang 3 de Simpson d'une longueur d'environ 460 mètres, et ce, selon l'offre datée du 6 août 2021 pour un montant de 40 701,15 \$ (taxes incluses);
- d'autoriser, le cas échéant, la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport des sorties – Juillet 2021

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de juillet 2021 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Comité des loisirs et des sports

a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

a.2) Camp de jour – Embauche et rémunération

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5670.08.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de monsieur Mathéo Chagnon à titre d'animateur, 40 heures par semaine, pour une période de (5) semaines, et ce, au salaire de 14,00 \$ l'heure;
- d'autoriser la directrice générale ou le coordonnateur en loisir, à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Coordonnateur en loisir – Frais de cellulaire; remboursement

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5671.08.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de verser une compensation de 250 \$ pour les mois d'avril à septembre 2021 au coordonnateur en loisir pour l'utilisation de son cellulaire personnel;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que la Municipalité ne fournisse pas d'appareil et/ou de contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Maison des jeunes – Activité de financement Ciné-Parc

Considérant la demande d'aide financière et logistique de la maison des jeunes de St-Cyrille-de-Wendover concernant l'organisation d'une activité Ciné-Parc visant à amasser des fonds pour financer leurs activités;

Considérant que le coordonnateur en loisir de la municipalité a déjà organisé ce type d'évènement;

Considérant que la maison des jeunes a fait une demande à la municipalité pour pouvoir organiser cet évènement sur le terrain de l'aréna le vendredi 27 août 2021;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5672.08.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que la municipalité finance, à hauteur de 50%, l'activité Ciné-Parc organisée par la maison des jeunes, soit pour un montant estimé à 340 \$ (taxes incluses);
- de permettre au coordonnateur des loisirs d'accompagner la maison des jeunes dans l'organisation technique de l'activité de Ciné-Parc;
- de permettre à la maison des jeunes d'utiliser le terrain de l'aréna pour l'activité de Ciné-Parc le vendredi 27 août 2021;
- de permettre la vente de nourriture et de boisson non alcoolisée sur le terrain de l'aréna pour l'activité de Ciné-Parc le vendredi 27 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Dek hockey – Tournage; autorisation

Considérant la demande de l'équipe de tournage de l'émission « L'amour est dans le pré » de pouvoir enregistrer une séquence de leur émission sur une des surfaces de Dek Hockey de la municipalité;

5673.08.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser l'utilisation d'une surface de dek hockey pour le tournage de l'émission « L'amour est dans le pré ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Dek hockey – Surface #2; remplacement bandes

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5674.08.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de retenir la proposition de l'entreprise Les installations sportives AGORA inc. pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire extérieure, et ce, selon l'offre datée du 28 juin 2021 pour un montant de 37 962,45 \$ (taxes incluses);
- de financer un montant de 28 000 \$ à même le surplus du fonds d'administration général;
- d'autoriser, le cas échéant, la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) **Art & culture**

e.1) **Bibliothèque**

e.1.1) **Entretien ménager – Bibliothèque**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/21 émis;

5675.08.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir la proposition des Entreprises Lavatek concernant les travaux d'entretien ménager de la bibliothèque municipale pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 1^{er} août 2021 et pour un montant de 10 175,28 \$ (taxes incluses);
- que l'acceptation est conditionnelle à ce que les prestations de service soient d'une fois par semaine lors de la fin de l'état d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers.

e.2) **Procès-verbal – Dépôt**

(retiré)

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

a) Certificat de disponibilité C-10/21

Conformément aux dispositions du règlement 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 9 août 2021

Lucie Roberge
Directrice générale

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

(aucune)

18. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 21 h 21.

Signé :

Hélène Laroche, *mairesse*

Me Louis-Philippe Caron, *greffier*